



Notice d'emploi N° 4595 / 2025

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Molluscicide
Formulation:	RB appât (prêt à l'emploi)
Teneur en substances actives:	5 % métaldéhyde
Nom UICPA:	r-2,c-4,c-6,c-8-tetramethyl-1,3,5,7-tetroxocane

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Extralugec Granulés Techn'o

Numéro d'homologation fédéral: F-7129	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 9000753	Titulaire de l'autorisation étranger: Phyteurop S.A.,France

Extralugec SR

Numéro d'homologation fédéral: F-7130	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 9000753	Titulaire de l'autorisation étranger: Phyteurop S.A.,France

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Arboriculture			
arboriculture en général	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 5 - 7 kg/ha	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Viticulture			
vigne	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 5 - 7 kg/ha	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Culture maraîchère			
culture maraîchère en général	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 5 - 7 kg/ha	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Grande culture			
grande culture en général	limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras	Dosage: 5 - 7 kg/ha	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

Culture ornementale

culture ornementale en
général

limaces du genre Arion, limaces du genre Deroceras Dosage: 5 - 7 kg/ha

1, 2, 3, 4, 5,
6, 7, 8

Charges générales / agronomiques:

- 1 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, ne pas disposer le produit en petits tas. Récupérer tout produit accidentellement répandu.
- 2 Respecter la durée de conservation (date de péremption sur l'emballage).
- 3 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, ne pas appliquer plus de 700 g de substance active métaldéhyde par ha sur la même parcelle en l'espace d'une année.
- 4 Epandre sur le sol, en évitant tout contact avec les parties comestibles des plantes.
- 5 L'intervalle entre deux traitements d'affilée doit être au minimum de 14 jours.
- 6 Le produit est toxique pour les animaux domestiques. Veuillez tenir l'emballage du produit hors de portée des animaux domestiques.

Protection des utilisateurs:

- 7 Pas d'épandage manuel des granulés.
- 8 Lors du remplissage de la machine avec le granulé:
porter des gants de protection + une tenue de protection. Application du granulé: porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.